



FÉDÉRATION SANTÉ ET ACTION SOCIALE

NOTE TECHNIQUE REVENDICATIVE

Journée de mobilisation le 14 Mars 2019 / Psychiatrie

Aux Syndicats,

Aux USD,

Aux coordinations régionales.

Le CNF des 18 et 19 décembre 2018 et la CEF des 23 et 24 janvier 2019 ont validé une mobilisation nationale par la grève et des actions en territoire et dans les établissements pour la psychiatrie, le 14 mars 2019.

Cette action fait suite aux mobilisations et initiatives CGT dans ce secteur : mobilisation en septembre 2017, journées nationales de la Psychiatrie en mars 2018 et mobilisation du 15 novembre 2018.

Cette mobilisation du 14 mars prochain constitue la montée en charge d'un mouvement allant jusqu'aux Etats Généraux de la Psychiatrie que la CGT prévoit en décembre 2019. Il s'agira de rassembler largement en vue d'obtenir une loi organique spécifique pour une psychiatrie digne et humaine.

Des collectifs, associations d'usagers, etc, avaient appelé à une manifestation à Paris ce 22 janvier, la CGT y a participé. Ils lancent aujourd'hui « *un Printemps de la Psychiatrie* » le 21 mars 2019. La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, avec sa Commission Nationale de Psychiatrie, soutient cette nouvelle initiative et travaille à la convergence des luttes. N'ayant pas signé cet appel, faute de rencontre physique, un échange est prévu le 16 février 2019 avec les différents acteurs du « *Printemps de la Psychiatrie* ».

Le 14 mars, la Fédération déposera un préavis de grève spécifique et une demande de rencontre avec la ministre des Solidarités et de la Santé pour porter les revendications des salariés.e.s.

Une délégation de la Fédération avec sa CNP participera à l'initiative parisienne le 21 mars.

Montreuil, le 12 février 2019